

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2025 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Absents : 5

dont représentés : 2

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation :

10 octobre 2025

Délibération affichée en mairie

le : 17 octobre 2025

Télétransmission au contrôle de

légalité le : 17 octobre 2025

Accusé réception reçu

le :

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

2^e réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du neuf octobre deux mil vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois dans le respect des 3 jours francs. Il peut donc délibérer valablement sans condition de quorum.

Présents :

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Camille ROSSI, Antoine ANTONA, Hélène AUBRY, Simon FIDELI, Raphaël PIERRE-BIANCHETTI, Patrick RINIERI

Absents :

Lucette AMARO (procuration à Pascal LECCIA), Barbara CASINI, Elodie MARSILJ-PELLICCIA, Marie-Françoise MASSEI (procuration à Camille ROSSI), Fabienne PERALDI

Secrétaire de séance : Paul BERNARDI

Délibération n°005-003-2025 : Création d'un réseau d'eaux pluviales à Prunelli II – Demande de subvention (M57)

Suite à la cession des 4 lots au rond-point de Prunelli II, il convient de créer le réseau d'eaux pluviales.

Nous avons reçu les offres suivantes :

- VB TP : 9 400 € HT
- NICOLINI TP : 12 200 € HT

Le Maire propose donc de retenir l'offre de l'entreprise VB TP pour un montant de 9 400 € HT, dont les crédits sont disponibles sur l'opération 20162, et sollicite l'accord pour faire une demande de subvention auprès de l'Etat et de la Collectivité de Corse.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Collectivité de Corse	40 %	3 760 €
Etat	40 %	3 760 €
Fonds propres de la Commune	20 %	1 880 €
TOTAL		9 400 €

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **CHARGE** le Maire de constituer les dossiers portant demande de subvention, conformément au plan de financement présenté
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer le devis relatif aux travaux ainsi que tout autre document y afférant

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,

Pascal LECCIA

